

# BILAN 2010 DES SOFICA

## 1. Bilan général des SOFICA agréées en 2009 : collecte 2009 et investissements 2010

Fin 2009, onze SOFICA ont été agréées par le Ministère du Budget (DGFIP). L'enveloppe totale qui leur a été allouée a permis de collecter auprès des particuliers 63,07 M€. La crise financière avait amené certaines SOFICA de la génération précédente à rencontrer des difficultés de placement (61,09 M€ avaient été collectés sur les 63,07 M€ agréés). Les signes de reprise ainsi que la vigilance accrue de l'ensemble des acteurs du dispositif ont permis un retour à une collecte complète<sup>1</sup>. Les SOFICA ont ensuite disposé d'un an (de début 2010 à début 2011) pour réaliser l'ensemble de leurs investissements. Le montant total des investissements des SOFICA dans la production cinématographique et audiovisuelle en 2010 s'élève ainsi à **56,8 M€**, compte tenu de la possibilité qu'ont les SOFICA de placer 10% de leur enveloppe en comptes rémunérés (destinés à financer leurs frais de gestion).

Le total investi se répartit, en montant, de la manière suivante :

- **77% par contrat d'association à la production d'œuvres** cinématographiques et audiovisuelles, dont 89% destinés à des œuvres cinématographiques et 11% aux œuvres audiovisuelles ;
- **23% sous forme de souscription au capital de sociétés de réalisation**, dont 87% destinés au financement du développement d'œuvres cinématographiques et 13% au financement du développement d'œuvres audiovisuelles.

Depuis les dispositions de la loi de finances rectificative pour 2006<sup>2</sup>, les SOFICA ont en effet progressivement augmenté la part qu'elles consacrent à ce deuxième type d'investissement qui permet de participer au financement de la préparation des œuvres par conventions de développement, en intervenant très tôt dans le processus de création et de production. La part de ces investissements se stabilise aujourd'hui à un quart environ (23% contre 24% en 2009). La part consacrée au financement des tournages (par contrat d'association à la production) reste donc significative (plus des trois quarts).

Les SOFICA agréées en 2009 sont intervenues en 2010 dans le financement de la **production cinématographique à hauteur de 50,5 M€** (39,4 M€ par contrat d'association à la production et 11,1 M€ en développement), et dans celui de la **production audiovisuelle à hauteur de 6,3 M€** (4,7 M€ par contrat d'association à la production et 1,6 M€ en développement).

---

<sup>1</sup> L'enveloppe de 63,07 M€ allouée pour la collecte de la génération 2011a également été entièrement souscrite fin 2010 (investissements 2011), ce qui confirme l'attrait de ce dispositif pour les épargnants.

<sup>2</sup> Les SOFICA qui réalisent au moins 10% de leurs investissements dans les fonds propres de sociétés de réalisation font bénéficier à leurs souscripteurs d'un avantage fiscal majoré.

Les SOFICA ont participé au financement du tournage de **153 œuvres** (parfois financées par plusieurs SOFICA) :

- 122 films, dont 115 fictions, 2 documentaires et 5 films d'animation, pour un montant total de 37,5 M€, 180 K€ et 1,1 M€ respectivement ;
- 31 programmes audiovisuels, dont 11 de fiction, 4 de documentaire et 16 d'animation, pour un montant total de 910 K€, 480 K€ et 3,3 M€ respectivement.

Toutes les SOFICA sont tenues de diriger une part de leurs investissements vers des œuvres cinématographiques et audiovisuelles sans garantie de rachat par les bénéficiaires (investissements dits « non adossés »). Jusqu'en 2009, la part minimale des investissements non adossés était de 35%. A la suite d'une réforme du dispositif menée au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, **elle est passée à un minimum de 50%**.

En 2010, les SOFICA agréées s'étaient engagées, dans leur ensemble, à un taux de non-adossement de 72%. **Le taux effectif est de 75%**.

Depuis 2005, le CNC a introduit la notion d'indépendance absolue, qui caractérise, parmi les investissements non adossés, ceux réalisés auprès de producteurs non liés à des sociétés bénéficiant d'une forte puissance de marché. A ce titre, les SOFICA se sont engagées en moyenne sur un taux d'indépendance absolue de 92%. **Au bilan, cet objectif est dépassé puisque le taux d'indépendance absolue atteint 98%**.

Pour leurs investissements par contrat d'association à la production, les SOFICA s'étaient aussi engagées à diriger plus de 32% de leurs investissements vers des 1<sup>ers</sup> ou 2<sup>èmes</sup> films. **En définitive, ces films ont bénéficié de 39% des investissements SOFICA cinéma par contrat d'association à la production en 2010.**

En outre, dans le cadre de la réforme de 2009, toujours dans l'esprit d'orienter davantage les investissements des SOFICA vers la production indépendante et de favoriser la diversité du paysage cinématographique, les SOFICA ont dû s'engager sur la part de leurs investissements par contrat d'association à la production consacrée à des films dont le budget est inférieur à 8 M€. **Ces investissements ont représenté 62% des investissements totaux, soit 98 films dont le budget est inférieur à 8 M€, ce qui est sensiblement supérieur à l'engagement pris (51%).**

## **2. Détails sur la contribution à la production cinématographique**

**Au sein des 261 films agréés en 2010 par le CNC, 108 ont bénéficié d'un financement de la part de SOFICA, soit 10 films de plus qu'en 2009 (98 sur 230).** Ces financements représentent en moyenne 8,23% du budget des films considérés (8,25% pour la fiction, 9,45% pour le documentaire et 6,36% pour l'animation), contre 6,4% en 2009 (5,9% en 2008), confirmant l'importance croissante du dispositif dans la production de films, dont le coût moyen augmente

par ailleurs. L'investissement moyen par film s'élève ainsi à 463 K€ contre 370 K€ en 2009 (471 K€ pour la fiction, 52 K€ pour le documentaire et 432 K€ pour l'animation).

Parmi les 108 films agréés en 2010 ayant bénéficié d'un apport SOFICA, 3 ne sont pas en langue majoritaire française<sup>3</sup> (7 sur 98 en 2009), 39 sont des coproductions internationales, 50 ont bénéficié d'une aide régionale, 79 étaient prévendus à des distributeurs, et 62 à des chaînes de télévision. 84 ont déposé un dossier de demande de crédit d'impôt, 30 ont bénéficié d'une avance sur recettes avant réalisation.

Les SOFICA s'appuient sur des comités d'investissement composés de professionnels qui opèrent une sélection avertie parmi les projets candidats, afin de choisir ceux susceptibles d'allier la qualité artistique et le succès public. Le soutien des SOFICA permet ainsi aux producteurs indépendants de maintenir une production de qualité, reconnue par les festivals internationaux.

Les films ayant bénéficié d'un financement SOFICA étaient bien représentés dans la sélection du **Festival de Cannes 2011, avec 13 films présentés**, dont 5 films en compétition officielle (dont le Grand Prix *Le gamin au vélo* de Jean-Pierre et Luc Dardenne et le Prix du Jury *Polisse* de Maïwenn), 4 hors compétition, 3 films dans la sélection « Un certain regard » et 2 présentés lors des séances scolaires. Ils étaient aussi représentés dans les sections parallèles, avec 4 films dans la sélection de la Quinzaine des Réalisateurs et 4 films dans celle de la Semaine de la Critique.

Enfin, ils forment certains des plus grands succès publics des sorties de l'année 2010, **six films ayant bénéficié d'un investissement SOFICA ayant réalisé plus de 2 millions d'entrées** (*Les petits mouchoirs* de Guillaume Canet, *Camping 2* de Fabien Onteniente, *L'Arnacoeur* de Pascal Chaumeil, *Des hommes et des dieux* de Xavier Beauvois, *Arthur et la guerre des deux mondes* de Luc Besson et *Potiche* de François Ozon).

### 3. Détails sur la contribution à la production audiovisuelle

En moyenne, les SOFICA ont financé à hauteur de 4,03% le budget des oeuvres audiovisuelles produites en 2010 dans lesquelles elles ont investi (4,45% pour l'animation, 9,40% pour le documentaire et 2,83% pour la fiction), contre 5,93% en 2009. L'investissement moyen est de 146 K€ (204 K€ pour l'animation, 119 K€ pour le documentaire et 92 K€ pour la fiction).

La même exigence de qualité caractérise les oeuvres audiovisuelles ayant bénéficié d'un financement de la part des SOFICA. Ainsi *L'infiltré* a remporté le FIPA d'argent et le FIPA d'or d'interprétation masculine pour Mehdi Dehbi lors de l'édition 2011 du festival, *Xanadu* a obtenu le prix de la meilleure série française au Festival Séries Mania du Forum des images 2011, *Pigalle la nuit* a obtenu le prix de la meilleure série française au Festival de Monte-Carlo 2010 et le Globe

---

<sup>3</sup> L'article 238 bis HE dispose que les SOFICA peuvent, dans la limite de 20% de leurs investissements annuels, financer des oeuvres de coproduction réalisées dans la langue du pays du coproducteur majoritaire établi dans un pays de l'Union Européenne.

de Cristal 2010 du meilleur téléfilm ou série télé et *La journée de la jupe* le Globe de Cristal 2010 de la meilleure actrice pour Isabelle Adjani. La fiction *64 rue du Zoo* a par ailleurs reçu le prix export 2010 décerné par TV-France International.